



Newsletter N°21

Le 21 décembre 2015

Bonjour [civil] [prénom] [nom]

La COP 21 est terminée, la nouvelle année approche voici quelques informations qui nous semblent importantes à transmettre.

Un certain nombre d'entre elles sont disponibles sur notre site :

<http://appge-comiac.e-monsite.com/>

N'hésitez pas à le consulter, cela renforcera son positionnement sur les moteurs de recherche... *dans le texte, comme sur le site, les liens sont mis en rouge, il suffit de cliquer dessus.*

La CSPE doit augmenter de 15% au 1^{er} janvier 2016 ; entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} janvier 2015, la CSPE a augmenté de 160%.

Pour une consommation annuelle de 2 000 kw/h , la CSPE en 2011 s'élevait à 15€ en 2015 à 39€ et en 2016.

Si le gouvernement ne change pas la proposition du **CRE** (Comité de Régulation de l'Énergie), la CSPE sera de 45€ pour 2000 kw/h, alors que, pour équilibrer les comptes, il faudrait payer 54,10 € pour 2000 kw/h Lire le communiqué [de presse du CRE](#)

En 2015, 7 schémas régionaux éoliens ont été annulés :

- Aquitaine en décembre 2014
- Ile de France en février 2015
- Basse Normandie en juillet 2015
- Rhône-Alpes en août 2015
- Bretagne en octobre 2015
- Limousin en décembre 2015
- Paca en décembre 2015

Cela ne veut pas dire que les éoliennes ne pourront pas être installées ou doivent être démontées, cela veut simplement dire que les promoteurs et les élus ne pourront pas s'appuyer sur ces schémas régionaux pour imposer leurs éoliennes.

La COP21 prône l'abandon progressif de l'utilisation des énergies fossiles (charbon et pétrole) ; cela ne veut pas forcément dire augmentation des éoliennes car lorsqu'il n'y a pas de vent, il faut bien produire de l'électricité et ce sont les usines à gaz qui peuvent réagir rapidement à l'intermittence aléatoire de l'énergie éolienne. Verrons-nous dans les prochains mois l'émergence des recherches sur les **hydroliennes** qui produisent de l'électricité 24h sur 24, sur l'utilisation de la géothermie ou sur les projets de méthanisation des déchets organiques ?

La Fédération de l'Environnement Durable (FED), dont nous sommes membres, a profité de la COP21 pour faire paraître un argumentaire sur les nuisances des éoliennes signé par **André Posokhov**.

La sénatrice de la Côte d'Or a déposé **une question écrite** pour demander à la ministre Marisol Touraine, pourquoi les éoliennes sont dispensées de respecter le code de la sécurité publique en matière de bruit, texte publié au JO du 17 décembre.2015

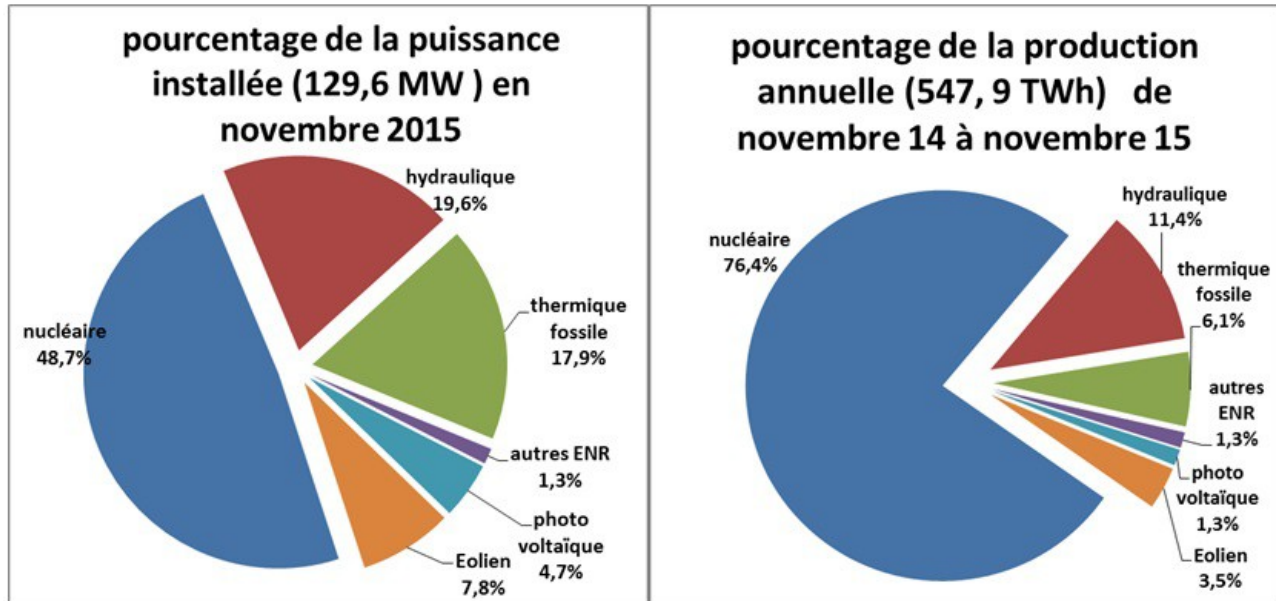
EDF est sortie du Cac 40 car ses actions ont baissé et son endettement, du fait de la CSPE pas suffisamment importante, s'envole et dépasse les 40 milliards.

La banque espagnole Abengoa, géant vert espagnol est endettée de 25 milliards d'euros. Le fleuron andalou du solaire et de l'éolien est au bord de la faillite, menaçant des dizaines de milliers d'emplois dans le monde.

Sur le [site de RTE](#), on peut découvrir des résultats intéressants !

Je me suis intéressé à la production d'électricité. J'ai découvert que le facteur de charge moyen annuel de l'éolien est de 23,2% et l'éolien n'a produit que 3,5% de la production totale alors qu'il représente 7,8% de la puissance installée ! (couleur orange sur les graphiques)

Voici deux petits graphiques :



Vous trouverez d'autres informations sur [notre site](#)

A propos des infrasons : l'ANSES ((Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du travail) va auditionner la FED.

L'ANSES a été saisie par la Direction Générale de la Santé en juillet 2013 afin d'établir les connaissances en matière d'effets sanitaires dus aux basses fréquences sonores et infrasons émis par les parcs éoliens. Un groupe d'experts a été installé par l'Agence en avril 2014. Nous allons être auditionnés début 2016.

Dans son invitation, l'ANSES présente un questionnaire qui nécessite, pour que nous soyons le plus crédible possible, un grand nombre de données relatives aux riverains qui souffrent des bruits et infrasons liés à la proximité des éoliennes.

Si vous connaissez des personnes souffrant des éoliennes, n'hésitez pas à nous le signaler, nous leur enverrons le questionnaire de la FED.

Nous espérons que la réalité des nuisances des éoliennes sera enfin reconnue.

Notre association doit continuer et pour cela nous avons besoin d'adhésions ;

vous trouverez le bulletin d'adhésion 2016 en format [pdf sur le site](#)

vous pourrez ainsi le télécharger pour le communiquer à vos connaissances

Merci encore de ce que vous pourrez faire pour nous aider; n'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis.

Bonnes fêtes de Noël et de fin d'année

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan,

secrétaire APPGE

appge-comiac@laposte.net 06.43.80.15.87

site <http://appge-comiac.e-monsite.com/>

pour vous désabonner : [Veillez me retirer de votre liste de diffusion](#)